

**Vital Massé  
Évêque de Mont-Laurier**

**DÉCRET**

**Désaffectation au culte de l'église  
Sainte-Famille dans le village d'Aumond**

---

À tous ceux et celles qui liront ceci, grâces et bénédictions.

**CONSIDÉRANT** que l'église Sainte-Famille a été construite en 1908-1909 et qu'elle a été bénite en juillet 1909 pour répondre aux besoins spirituels de la population;

**CONSIDÉRANT**, aujourd'hui, la diminution des personnes fréquentant ce lieu de culte;

**CONSIDÉRANT** que le nombre de plus en plus restreint de prêtres diocésains et religieux appelle une nécessaire rationalisation des services sacramentels offerts aux fidèles, en même temps qu'une diminution proportionnelle du nombre d'églises;

**CONSIDÉRANT** l'assentiment des paroissiens et la résolution de l'Assemblée de fabrique de la paroisse Sainte-Famille ainsi que celle de l'Assemblée de fabrique de la paroisse d'accueil, l'Assomption de la Bienheureuse Vierge Marie de la ville de Maniwaki;

**EN CONSÉQUENCE**, en vertu de mon autorité ordinaire, après avoir reçu l'avis positif du Conseil presbytéral du diocèse de Mont-Laurier et conformément au canon 1222, je décrète, par les présentes, que l'église Sainte-Famille dans le village d'Aumond sera désacralisée et désaffectée au culte d'une façon permanente, à compter du 25 décembre 2004.

Donné à Mont-Laurier, ce treizième jour de décembre deux mille quatre.

+ Vital Massé  
Évêque de Mont-Laurier

Denise Savard, s.c.o.  
Chancelière

2004-12-13